

communiqué de presse

Le Ceser partie prenante dans la mise en œuvre de la Stratégie énergie-climat d'Ile-de-France

27 juin 2018 Dans l'avis adopté le 27 juin 2018, le Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser) formule des recommandations pour favoriser la transition énergétique francilienne.

Le Conseil régional a souhaité mettre en place une stratégie énergie-climat en Ile-de-France pour répondre à l'urgence climatique et environnementale. Le Ceser salue cette initiative et partage le constat selon lequel l'Ile-de-France a accumulé un vrai retard dans la production d'énergies renouvelables et garde une forte empreinte écologique.

Produit d'une réflexion touchant à l'environnement, à l'agriculture, aux transports, au bâti, l'assemblée consultative a mené une réflexion globale, qui s'inscrit dans la continuité de ses travaux menés en 2015 dans le cadre de la COP 21.

Le Ceser a pris la mesure des enjeux que représente aujourd'hui l'urgence climatique et contribue, au travers de ses propositions, à faire de l'Ile-de-France une région précurseur dans le domaine de la transition énergétique.

La Stratégie énergie-climat est l'occasion de repenser les villes et les modes de vie tout en générant de nouvelles opportunités économiques, de nouveaux métiers et de nouveaux emplois. Proposant un véritable scénario de rupture, elle vise une réduction de 40% de la consommation énergétique régionale d'ici 2050, une multiplication par 4 de la quantité d'Énergies renouvelables (EnR) produite sur le territoire francilien et veut tendre vers une région 100% EnR en 2050. Le Ceser souligne que la marge de manœuvre pour atteindre ces objectifs est restreinte et qu'une mobilisation de tous les acteurs ainsi qu'une adhésion forte des citoyens seront nécessaires.

Certains aspects importants de cette stratégie mériteraient d'être détaillés et le Ceser recommande une évaluation en continu des dispositifs mis en place, pour pouvoir, le cas échéant, infléchir certaines politiques.

Attaché à la concertation et au débat, fondement de son fonctionnement, le Ceser encourage l'idée d'un mode de gouvernance s'appuyant sur les territoires et visant à assurer la coordination des acteurs franciliens. En ce sens, l'Ile-de-France s'inscrira dans une démarche novatrice.

CONTACT PRESSE

Laurine Germani – laurine.germani@iledefrance.fr - 01 53 85 66 97